

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE

Délibération n°2017/003542

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

**Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 -
Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant prévu au BP 2017 : 250 000 € Montant de l'opération : 17 116 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique en référence au fonds d'aide aux écoles de musique validé au Conseil de Communauté du 17 décembre 2015.

12 dossiers ont été déposés dont une école de musique est déclarée inéligible.

Le montant total des subventions proposées pour 2017 pour les écoles de musique associatives dites « locales » est de 17 116 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 31 octobre 2016 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique.

12 associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2017.

I. Éligibilité des écoles de musique

Parmi les dossiers déposés, 1 école ne satisfait pas à certains critères d'éligibilité. Il s'agit de « Divertimento » qui n'a pas d'aides de la commune siège.

5 associations (EMICA, MJC Palente, Ecole de musique du Plateau, CAEM, AMUSO) remplissent les critères des écoles de musique dites « structurantes ». Pour mémoire, le Grand Besançon reconnaît, par convention triennale signée en 2016, l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, sixième école de musique structurante. Celles-ci font l'objet d'une autre délibération en conseil de communauté.

Apparaît de manière de plus en plus prégnante, la difficulté pour les écoles de maintenir les activités d'ensembles multi-instruments de manière régulière, ce qui pour deux d'entre elles tend à devenir des cours particuliers avec une audition en fin d'année de présentation d'une succession de pièces. Se posera à l'avenir la question de l'éligibilité de ces écoles, si le Grand Besançon maintient le règlement tel qu'il existe actuellement.

Au total, 6 associations sont déclarées éligibles et remplissent les critères des écoles de musique dites « locales ».

II. Calcul des subventions

Le montant total des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique dites « locales » pour 2017 est de 17 116 € répartis ainsi :

AT MUSICAL LA POSTE	1 603 €
ASEP	3 714 €
ACADEMIE TCHAIKOVSKI	1 619 €
ASC MISEREY SALINES	3 954 €
AT MUSICAL GRANDFONTAINE	3 775 €
ACCORD PARFAIT DEVECEY	2 451 €
Total écoles locales	17 116 €

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions d'un montant total de 17 116 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2017 :

- 1 603 € à l'Atelier Musical La Poste,
- 3 714 € à l'ASEP,
- 1 619 € à l'Académie Tchaïkovski,
- 3 954 € à l'ASC de Miserey-Salines,
- 3 775 € à Atelier Musical du Club de loisirs de Grandfontaine,
- 2 451 € à Accord Parfait à Devecey.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 FEV. 2017



Contrôle de légalité